



Avant Programme du CSO Du 12 JUIN 2022

Organisé par :

Errachidia Equeirian Club

Sous

L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres



Date : 12/06/2022

Lieu :- BORJ CHEKIR – Tunis -

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 28ème édition, mise à jour au 1er janvier 2022.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 30ème édition, mise à jour au 1er janvier 2022.
- Règlement vétérinaire, 17ème édition, mise à jour au 1er janvier 2022.

ORGANISATEUR : *Errachidia Equetrian Club Sous L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres.*

COMITE D'ORGANISATION :

Président du Concours : Mr Abderrazek Bouusaid.

Directeur du Concours : Mr. Anis Sellami.

Directeur Technique : Mr. Zied Aouida.

Coordinateur: Mr Iadh Ben Ghanem (20 854 556)

Membres : Mme Ines Mahroug, Mme Sarah Laarif, Mme Ilhem Mseddi, Mr Amine Derouiche, Mme Amani Ben Salah.

Secrétariat : Mme Thouraya Ayadi.

Trésorerie : Mr Ridha Jemaii

JURY DE TERRAIN:

Président : Mr Youssef Mehiri (TUN) (FEI level 2)

Membres : Mme Sophie Dabbou(TUN) (FEI level 1) Mr Mohamed Chaouechi (TUN).

Chronométrateur : Mr Oussema Sinen(TUN).

Commissaire en chef : Mme Khouloud Maghrebi (TUN) (FEI) (level1)

Stewards: Mr Aid Ben naceur (TUN) / Mr Rochdi Maalaoui (TUN).

CHEFS DE PISTE :

Chefs de Piste : Mr Naceur Hdhairia (TUN) (FEI level 1) / Mr Habib Gallalou (TUN)

MEDECIN VÉTÉRINAIRE: Dr. A.Bellagha.

MEDECIN DU CONCOURS : Dr. Hichem Mnif.

MARECHAL FERRANT : Mr.Moez Arfaoui.

PROGRAMME DU CONCOURS

DIMANCHE 12 JUIN 2022

08h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Initiation (70 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 2 : Préparatoire 1 (80 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : Préparatoire 2 (90 cm).

PAUSE DEJEUNER

15h00 : Reconnaissance de la piste Epreuve 4 : CSO* (105-110 cm) + Jeunes Chevaux (105 cm).

A la suite : Reconnaissance de la piste Epreuve 4 : CSO** (120-125 cm)

Il est de la responsabilité de chaque club affilié de s'assurer que leurs participants ont l'âge correct et qu'ils répondent aux conditions d'engagement aux épreuves auxquelles ils sont engagés conformément aux tableaux des catégorisations et conditions techniques.

Un contrôle aléatoire des documents des chevaux participant au concours sera effectué.

Un contrôle anti dopage (cavaliers et chevaux) pourra être effectué.

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE.

Tous les chevaux devront être accompagnés de leurs documents d'identification.N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés

PROTOCOLE SANITAIRE:

- Le port du masque est obligatoire à l'exception des cavaliers à cheval.
- Le public et les cavaliers devront respecter les règles sanitaires de distanciation physique.
- L'accès au paddock de détente devra être limité à 1 personne à pied par club.
- Aucune remise de prix en piste ou à pied ne sera organisée.
- Les prix devront être retirés au secrétariat après la proclamation des résultats de l'épreuve.
- Toute personne ne respectant pas les consignes sanitaires pourra être exclue du site de compétition.
- L'article 312 du Code pénal: « Est puni de six mois d'emprisonnement et de cent vingt dinars d'amende
Quiconque aura contrevenu aux interdictions et mesures prophylactiques ou de contrôle ordonnées en temps d'épidémie »
- Toute personne contrevenant les dispositions du confinement et qui se présente au concours sera immédiatement dénoncée à la police et encourra les risques liés aux dispositions de l'article 312 du code pénal.
- Tous les cavaliers et les responsables du club auquel appartient un cavalier engagé et qui s'avère être soumis au confinement obligatoire seront suspendus et exclues du site de la compétition.

PASS SANITAIRE:

Le Pass vaccinal devra être obligatoirement présenté. (Décret-loi n° 2021-1 du 22 octobre 2021, relatif au passe vaccinal concernant le virus « SARS-CoV-2 » : Il est attribué un passe vaccinal à chaque personne de nationalité tunisienne ou résidant en Tunisie, âgée de dix-huit (18) ans et plus et ayant achevé son schéma vaccinal contre le virus « SARS CoV-2 ».)

Dans le but de réduire les risques de transmission de la Covid-19, l'accès à ce lieu nécessite la

PRÉSENTATION D'UN CERTIFICAT SANITAIRE

Certificat dans TousAntiCovid Carnet

Certificat sur papier

Préparez un justificatif d'identité, en complément du certificat sanitaire

La conformité du certificat sera vérifiée à l'entrée selon les règles sanitaires en vigueur.
La vérification ne permet ni d'avoir accès, ni de stocker vos données médicales.

Nous vous souhaitons un bon évènement tout en continuant d'appliquer les gestes barrières !



SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE

Dimensions : 40x80m

Nature : sable

TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT

Espace de détente :

Dimensions : 50 x 25 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE: www.ftse.org.tn **Avant VENDREDI 10 JUIN 2022 à minuit pour les épreuves de dimanche 12 JUIN 2022.**

Frais :

35 Dinars pour l'épreuve **Initiation.**

40 Dinars pour l'épreuve **Préparatoire1.**

40 Dinars pour l'épreuve **Préparatoire2.**

45 Dinars pour l'épreuve **CSO*** et **Jeunes Chevaux.**

60 Dinars pour l'épreuve **CSO****

Les engagements terrain ou les modifications des engagements sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée. Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

DIMANCHE 12 JUIN 2022

EPREUVE1 : Initiation.

Date et heure: **Dimanche 12/06/2022** à 08 :00
Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux
Barème: Barème A sans chrono sans Barrage (Art. 238.1.1)
Vitesse: 325 m/min
Hauteur: Max 70 cm

Classement	Prix
Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans fautes	

(1) Barème temps idéal

Le temps idéal du parcours doit être fixe et annoncé à la fin de l'épreuve.

La vitesse et la ligne du parcours idéale, sur la base de laquelle le temps idéal est calculé, doivent être indiquées sur le plan du parcours.

Le plan du parcours doit être affiché.

Tout dépassement en dessus ou en dessous du temps idéal est converti en points de pénalité à raison d'un point par seconde ou fraction de seconde.

Les couples seront classés selon :

1- Le total de leurs pénalités dans le parcours.

2- En cas d'égalité **(1-)**, le temps du parcours converti en points de pénalité décidé.

3- En cas d'égalité du nombre de point relatif au temps du parcours **(2-)**, le couple le plus proche du temps idéal sera le mieux classé.

Chaque concurrent qui dépasse le temps maximum (le double du temps idéal), est éliminé.

Participation Des Chevaux à L'épreuve Initiation : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 2 : Préparatoire I

Date et heure : **Dimanche 12/06/2022** à l'issue de l'épreuve précédente.
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification.**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.
Barème : Barème en deux phases temps différé (Art.274.5.6)
Vitesse : 325 m/mn
Hauteur: (80cm)
Largeur : (90cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille
2 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille

Participation Des Chevaux à L'épreuve Préparatoire : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 3 : Préparatoire II

Date et heure : **Dimanche 12/06/2022** à l'issue de l'épreuve précédente.
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification.**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.
Barème : Barème A au chrono avec Barrage (Art. 238.2.2)
Vitesse : 325 m/mn
Hauteur: (90cm)
Largeur : (100cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille

Participation Des Chevaux à L'épreuve Préparatoire : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 4 : CSO* & Jeunes Chevaux

Date et heure: **Dimanche 12/06/2022** à l'issue de l'épreuve précédente.
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification / Licence Compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus
Barème : Difficultés Progressives sans Barrage (Art. 269)
Vitesse : 350 m/mn
Hauteur: (110 cm) Joker 120 cm
Largeur : (120 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 150Dt
2 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 75 Dt
4 ^{ème}	Médaille +50 Dt
5 ^{ème}	Médaille+ 25 Dt
Dotation Totale	400 Dinars

Epreuve jeunes chevaux

Catégorie de Cavaliers: **Licence Compétition**
Catégorie de Chevaux: Jeunes Chevaux(3)
Barème : Barème A sans chrono sans Barrage (Art. 238.1.1)
Vitesse : 325 m/mn
Hauteur: Max 105 cm
Largeur : Max 115 cm

Dotation Jeunes Chevaux :

Une somme de 300 dinars sera répartie en parts égales entre tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute avec un plafond de 100 Dinars.

(2) Un tirage au sort distinct sera effectué pour l'épreuve Jeunes chevaux et l'épreuve CSO*, les jeunes chevaux passeront en premier.

(3) Le règlement Jeunes chevaux est disponible sur le site de la FTSE.

Pour les Jeunes Chevaux en concours ; Les protections des postérieurs doivent respecter les critères suivants :

- Longueur intérieure maximale de 16 cm.
- Largeur extérieure des attaches minimale de 5 cm.
- L'intérieur de la protection doit être lisse; (une couverture avec par exemple de la peau de mouton peut être utilisée, pour autant que cette couverture N'est pas rude ou blessante, la fixation doit être de type Velcro non élastique.
- Aucun crochet ou courroies ne peuvent être utilisés.
- La partie rigide arrondie de la protection doit être positionnée autour de l'intérieur du boulet.
- Aucun élément supplémentaire ne peut être utilisé avec les protections (**Article 257.2.4**).

Participation Des Chevaux à L'épreuve CSO* : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 5 : CSO**

Date et heure : **Dimanche 12/06/2022** à l'issue de l'épreuve précédente.
Catégorie de Cavaliers: **Licence compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus sauf jeunes chevaux
Barème : Barème A au chrono avec Barrage (Art. 238.2.2)
Vitesse : 350m/min
Hauteur: (120-125 cm)
Largeur : (130-135 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 200dt
2 ^{ème}	Médaille + 150dt
3 ^{ème}	Médaille + 100dt
4 ^{ème}	Médaille +80dt
5 ^{ème}	Médaille +70dt
Dotation Totale	600 Dinars

Participation Des Chevaux à L'épreuve CSO : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.**

ANNEXE I

Réclamations :

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la Proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant :

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance :

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval aux autres participants.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours :

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du jury.

YELLOW WARNING CARD

Event _____

Date _____

Person Responsible:

Name _____

FEI ID _____

OFFENCE (please tick one)

FEI General Regulations (GRs), 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016
and FEI Eventing Rules, 24th edition, effective 1 January 2016

Abuse of Horse

GRs Art. 142 & 169.6.2 and/or Eventing Rules Art. 526

Incorrect behaviour

GRs Art. 169.6.3

Dangerous Riding

Eventing Rules Art. 525

Non-Compliance with Protective Headgear Rules

GRs Art. 140

Non-Compliance with applicable Sport Rules (specify)

GRs Art. 169.7

Signature of Official _____

Signature of Person Responsible _____

YELLOW WARNING CARD



Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs)

23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016

"7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 140:

7.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegate must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Athlete cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the Athlete must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.

7.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General."

Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules

24th edition effective 1 January 2016

"[...] Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from FEI Secretary General."